

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2023.14 – Achat de véhicules – avenant n° 1 au lot 1 (petits utilitaires pick-up)

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2194-2 ;

Considérant le lot 1 (petits utilitaires pick-up) du marché d'achat de véhicules ;

Considérant l'attribution à l'établissement LES GRANDS GARAGES DU LOIR ET CHER, domicilié 162 avenue de Villefranche à Romorantin-Lanthenay (41200), pour un montant de 74 560,72 euros ttc (lot 1) ;

Considérant l'avenant n° 1 au lot 1 qui augmente le montant initial du marché pour tenir compte de l'augmentation du montant des cartes grises des pick-up.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Un avenant n° 1 est passé avec LES GRANDS GARAGES DU LOIR ET CHER afin d'augmenter le montant du lot 1 (petits utilitaires pick-up) du marché relatif à l'achat de véhicules.

ARTICLE 2 - La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours. Elle se chiffre à la somme de 122,00 euros ttc. Le montant total du marché est porté à la somme de 74 682,72 euros ttc.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 23/06/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 25 JUIN 2025

Publié ou notifié le 25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet le 10 JUIL. 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX